



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/260
29 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

Cinquante et unième session
Point 24 de l'ordre du jour provisoire*

DROIT DE LA MER

Lettre datée du 25 juillet 1996, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre de protestation qui vous est adressée par M. Abd el-Karim el-Aryani, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République du Yémen, et qui concerne la publication, par le Gouvernement érythréen, d'une carte indiquant les zones d'exploitation pétrolière, dont certaines, situées en mer Rouge, relèvent de la souveraineté du Yémen, telles que la zone "Moraba' Hanich-Zaqar".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdalla Saleh AL-ASHTAL

* A/51/150.

ANNEXE

Lettre datée du 23 juillet 1996, adressée au Secrétaire général
par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires
étrangères du Yémen

J'ai l'honneur de vous informer que la République du Yémen a récemment pris connaissance d'une carte publiée par le Gouvernement érythréen et indiquant les zones d'exploitation pétrolière, dont certaines, situées en mer Rouge, relèvent de la souveraineté du Yémen, telles que la zone "Moraba' Hanich-Zaqar".

Le Gouvernement de la République du Yémen, confirmant son rejet de toute allégation érythréenne portant atteinte à la souveraineté du Yémen, considère que la publication de cette carte constitue une violation flagrante de l'Accord de principe signé le 21 mai 1996 à Paris.

Les deux parties ayant habilité la France à surveiller la zone contestée, le Gouvernement yéménite prie le Gouvernement français de prendre les mesures appropriées qu'appelle cette violation manifeste de l'Accord de principe.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale.

Le Vice-Premier Ministre et
Ministre des affaires étrangères

(Signé) Abd el-Karim EL-ARYANI
